



International Foundation for Electoral Systems

Rue du Lac Mazurie Immeuble le Capitole BLOC A APPT N°4, 1053 Les Berges du Lac

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Vo
Vo

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL

ETATS FINANCIERS

- 1- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
- 2- ETAT DES PRODUITS ET CHARGES
- 3- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
- 4- NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Lib

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

lio

A l'attention de Messieurs les dirigeants de l'association
« **International Foundation for Electoral Systems** »

I- OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

I-1 PRESENTATION DE LA MISSION :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée le 20 août 2020, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **International Foundation for Electoral Systems** » qui comprennent :

- L'état de la situation financière au 31 Décembre 2021 faisant apparaître un total net de 586 625 dinars,
- L'état des produits et charges faisant apparaître un excédent net de 203 627 dinars,
- L'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 505 735 dinars,
- Les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

I-2 OPINION :

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

I-3 QUESTIONS CLES DE L'AUDIT :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

I-4 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

La gérance est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

10
10

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

I-5 RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- ❖ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ❖ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- ❖ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

WB

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- ❖ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

III- EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la gérance.

Sur la base de notre examen, les travaux d'évaluation du système de contrôle interne ont fait l'objet d'un rapport communiqué à la direction générale.

IV- REGULARITE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à la vérification de la régularité de la tenue des comptes de l'association conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Août 2022

Le Commissaire aux Comptes

Omar BESBES

Cabinet CBO United Advisers



CBO UNITED ADVISERS



ETATS FINANCIERS



International Foundation for Electoral Systems (IFES)-Bureau de Tunis

Etat de la Situation Financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	AC-1	505 735	388 510
Placements et autres actifs financiers			
Autres actifs courants	AC-3	34 275	10 185
Créances et comptes rattachés			
Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
Autres actifs non courants			
Immobilisations financières			
Immobilisations corporelles	AC-8	46 615	46 984
Immobilisations incorporelles			
Total des actifs		586 625	445 679
PASSIFS			
Concours bancaires et autres passifs financiers			
Autres passifs courants	PA-2	188 345	244 959
Fournisseurs et comptes rattachés		0	34 926
Provisions		99 116	69 889
Apports reportés			
Autres passifs non courants			
Emprunts			
TOTAL DES PASSIFS		287 462	349 774
ACTIFS NETS			
Dotations			
Apports affectés à des immobilisations			
Subventions d'investissement		46 615	0
Autres actifs nets			
Réserves			
Excédents ou Déficits reportés	AN-6	48 921	(295 791)
Excédent ou Déficit de l'exercice	AN-7	203 627	391 696
TOTAL DES ACTIFS NETS		299 163	95 905
TOTAL DES ACTIFS NETS ET DES PASSIFS		586 625	445 679



International Foundation for Electoral Systems (IFES)-Bureau de Tunis

Etat des Produits et des Charges
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Cotisation des adhérents			
Revenus des activités et manifestations			
Subventions de fonctionnement	PR-3	3 327 942	3 683 180
Apports non monétaires			
Autres Apports			
Produits des placements			
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		19 140	0
Autres gains			
Total des produits		3 347 081	3 683 180
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	CH-1	677 834	424 646
Charges de personnel	CH-2	1 184 420	1 248 460
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	CH-3	48 367	20 583
Autres charges courantes	CH-4	1 232 840	1 597 675
Charges financières nettes		(7)	120
Autres pertes			
Total des charges		3 143 455	3 291 484
EXCEDENT DE L'EXERCICE		203 627	391 696
Effets des modifications comptables	R-1	(46 984)	0
EXCEDENT DE L'EXERCICE après modifications comptables		156 643	391 696

**International Foundation for Electoral Systems (IFES)-Bureau de Tunis**

Etat des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	3 346 713	3 683 180
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(1 833 467)	(2 076 775)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(763 942)	(717 194)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		
F8-Décaissements/Impôts et Taxes retenues à la source	(353 945)	(424 621)
F9-Décaissement des cotisations versées à la CNSS	(259 363)	(250 788)
F10-Encaissements Produits financiers		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	135 995	213 802
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(18 771)	(39 146)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(18 771)	(39 146)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
F12- Encaissement des dotations		
F13- Encaissement des subventions d'investissement		
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		
F15- Encaissement provenant des emprunts		
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0
Variation de trésorerie	117 224	174 656
Trésorerie au début de l'exercice	388 510	213 854
Trésorerie à la clôture de l'exercice	505 735	388 510



NOTES AUX ETATS FINANCIERS



I- PRESENTATION

International Foundation for Electoral Systems "IFES"-Bureau de Tunis a été fondé en 2012 en tant qu'une association filiale d'une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif. IFES-Bureau de Tunis a pour objet le soutien aux organismes tunisiens dans l'organisation des élections.

II- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'organisation IFES-Bureau de Tunis, arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'organisation IFES-Bureau de Tunis sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45

Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	20%
· Matériel informatique	33,33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables.

Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

AC-1. Liquidités et équivalent de liquidités

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2021 de 505 735 DT contre 388 510 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Banque	500 636	384 903
Caisse	5 098	3 607
Total	505 735	388 510

AC-3. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent une valeur brute de 34 275 DT au 31 décembre 2021 contre 10 185 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Avance sur salaire	0	185
AVANCE/VOYAGE IAN SMITH	5 046	0
CHARGE CONSTATE D'AVANCE	29 229	10 000
Total	34 275	10 185

AC-8. Immobilisations corporelles

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 46 615 DT au 31 décembre 2021 contre 46 984 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Matériel informatique	48 058	35 170
Matériel de bureau	34 980	34 979
Autres machines, matériels et équipements	19 374	13 491
Total immobilisations brutes	102 411	83 640
Amortissement des immobilisations	-55 796	-36 656
Total immobilisations nettes	46 615	46 984

PA-2. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 188 345 DT au 31 décembre 2021 contre 244 959 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Organismes sociaux-CNSS	59 525	57 635
Etat Impôts et Taxes	28 005	32 018
Charges à payer	61 434	14 710
Provisions pour congé à payer	39 381	140 596
Total	188 345	244 959

AN-6. Excédents ou Déficits reportés

Le solde de cette rubrique nets s'élève à 48 921 DT au 31 décembre 2021 contre -295 791 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Excédent des exercices antérieurs	48 921	-295 791
Total	48 921	-295 791

AN-7. Excédent ou Déficit de l'exercice

Le solde de cette rubrique nets s'élève à 203 627 DT au 31 décembre 2021 contre 391 696 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Excédent/Déficit de l'exercice	203 627	391 696
Total	203 627	391 696

V- NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES
PR-3. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 3 327 942 DT au terme de l'exercice 2021 contre 3 683 180 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Excédent/Déficit de l'exercice	3 327 942	3 683 180
Total	3 327 942	3 683 180

CH-1. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 677 834 DT au terme de l'exercice 2021 contre 424 646 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Achats études et prestations	561 380	252 199
Autres fournitures diverses	111 582	164 185
Eau-Electricité	4 872	8 262
Total	677 834	424 646

CH-2. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 1 184 420 DT au 31 décembre 2021 contre 1 248 460 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et compléments de salaires	1 015 039	1 088 933
Charges sociales légales	169 381	159 527
Total	1 184 420	1 248 460

CH-3. Dotations aux amortissements et aux provisionnements

Les dotations aux amortissements et aux provisionnements s'élèvent à 48 367 DT au 31 décembre 2021 contre 20 583 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Provision pour risque et charges	29 227	6 893
Dot/amort. immob. corporelles	19 140	13 690
Total	48 367	20 583

CH-4. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 1 232 840 DT au 31 décembre 2021 contre 1 597 675 DT à la clôture de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Locations	120 000	149 830
Location voiture	13 526	-1 823
Location espace événement	68 218	13 401
Entretien et réparation	29 302	1 088
Assurance	0	13 138
Primes assurances salaires	34 514	29 348
Service d'interprétation	19 826	20 220
Service extérieur – Lavage voiture	0	56
Autres services extérieurs	56 301	2 628
Personnel extérieur à l'entreprise	1 894	11 611
Rémunérations d'intermédiaires	19 561	0
Honoraires	54 274	389 427
Services juridiques	6 841	5 003
CAC	2 284	32 000
Publicité – Publication - Relations	419 125	714 517
Catalogues et imprimés	55 575	1 822
Voyages et déplacements	192 870	100 601
Frais de transport	91 188	66 061
Réceptions	29 080	6 644
Frais postaux et télécom.	4 551	28 004
Frais d'abonnement	991	887
Frais bancaires et assimilés	2 250	2 718
Différences de règlements	-328	0
Pénalités	449	0
FOPROLOS	9 901	10 494
Droits d'enregistrement et de timbre	649	0
Total	1 232 840	1 597 675



R-1 Effets des modifications comptables

L'association a comptabilisé en 2021 au niveau de la rubrique modifications comptables, les subventions d'investissement nettes liées à des exercices antérieurs pour un montant 46 984 DT.